

cèse de Chicoutimi", pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée par le Secrétaire de la Province le 18 novembre 1952.

Le siège social de la fédération ci-haut mentionnée est situé à Chicoutimi, district judiciaire de Chicoutimi.

Le Sous-secrétaire de la Province,  
33755-o JEAN BRUCHÉSI.

AVIS

(Loi des syndicats professionnels)

La formation d'une fédération de syndicats professionnels, sous le nom de "Fédération des Instituteurs et Institutrices Catholiques du Diocèse de Valleyfield", pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée par le Secrétaire de la Province le 18 novembre 1952.

Le siège social de la fédération ci-haut mentionnée est situé à Valleyfield, district judiciaire de Beauharnois.

Le Sous-secrétaire de la Province,  
33756-o JEAN BRUCHÉSI.

AVIS

Avis est par les présentes donné par le maire et le secrétaire-trésorier de la Municipalité de la Nativité de Laprairie, comté de Laprairie, que le Lieutenant-Gouverneur en conseil a approuvé en date du 6 novembre 1952, suivant un rapport du Comité de l'honorable Conseil exécutif, le changement du nom de la "Municipalité de la Nativité de Laprairie" en celui de "Municipalité de la Paroisse de Laprairie", comté de Laprairie.

Conformément aux dispositions de l'article 48 du Code Municipal, ce changement de nom entre en vigueur à compter de la date de la publication du présent avis dans la *Gazette officielle de Québec*.

Laprairie, ce 18 novembre 1952.

Le Maire,  
GEO-HENRI BROSSARD.

Le Secrétaire-trésorier,  
33757-o J.-B. COUPAL.

AVIS

(Loi des syndicats professionnels)

La formation d'une société, sous le nom de "Syndicat Catholique et National des Barbiers, Coiffeurs et Coiffeuses de Granby Inc." pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économique, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée par le Secrétaire de la Province le 19 novembre 1952.

Le siège social du syndicat professionnel précité est situé à Granby, comté de Shefford.

Le Sous-secrétaire de la Province,  
33758-o JEAN BRUCHÉSI.

AVIS

(Loi des syndicats professionnels)

La formation d'une société, sous le nom de "Syndicat National Catholique de Spécialités

cèse de Chicoutimi", for the study, defence and promotion of the economic, social and moral interests of its members, has been authorized by the Provincial Secretary on November 18, 1952.

The principal place of business of the above-mentioned federation is at Chicoutimi, judicial district of Chicoutimi.

33755 JEAN BRUCHÉSI,  
Under Secretary of the Province.

NOTICE

(Professional Syndicates' Act)

The formation of a federation of professional syndicates, under the name of "Fédération des Instituteurs et Institutrices Catholiques du Diocèse de Valleyfield", for the study, defence and promotion of the economic, social and moral interests of its members, has been authorized by the Provincial Secretary on November 18, 1952.

The principal place of business of the above-mentioned federation is at Valleyfield, judicial district of Beauharnois.

33756 JEAN BRUCHÉSI,  
Under Secretary of the Province.

NOTICE

Notice is hereby given by the mayor and secretary-treasurer of the municipality of La Nativité de Laprairie, county of Laprairie, that the Lieutenant-Governor in Council approved, under date of November 6, 1952, following a report of a Committee of the Honourable the Executive Council, the change of name of the Municipality of the "Nativité de Laprairie," to that of "Municipality of the Parish of Laprairie, county of Laprairie.

In conformity with the provisions of article 48 of the Municipal Code, said change of name shall come into force from and after the date of the publication of the present notice in the *Quebec Official Gazette*.

Laprairie, November 18, 1952.

GEO-HENRI BROSSARD,

Mayor.

33757 J. B. COUPAL,  
Secretary-Treasurer.

NOTICE

(Professional Syndicates' Act)

The formation of an association under the name of "Syndicat Catholique et National des Barbiers, Coiffeurs et Coiffeuses de Granby Inc." for the study, defence and promotion of the economic, social and moral interests of its members, has been authorized by the Provincial Secretary on November 19, 1952.

The principal place of business of the said professional syndicate is at Granby, county of Shefford.

33758 JEAN BRUCHÉSI,  
Under Secretary of the Province.

NOTICE

(Professional Syndicates' Act)

The formation of an association under the name of "Syndicat National Catholique de Spé-